



DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
N° civique :	Rue :
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	

IDENTIFICATION DU OU DES DOCUMENT(S) DEMANDÉ(S)
En vertu de l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> , je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) : (Titre, auteur, sujet, année de publication)
(Titre, auteur, sujet, année de publication)

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ	
Envoi d'une copie des documents par courriel	<input type="checkbox"/>
Envoi d'une copie des documents par la poste	<input type="checkbox"/>
Consultation à la mairie de Val-David	<input type="checkbox"/>

J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT VÉRIDIQUES	
Date :	Signature :

Votre demande sera traitée en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et dans un délai de **20 jours**. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours civils, si cela s'avère nécessaire, et à la condition d'en aviser par écrit le demandeur. À défaut pour nous de respecter ce délai, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information.

Les frais de photocopies sont exigés en vertu du *Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* dont l'article 9 est reproduit à la page suivante.

Article 9 – Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

DOCUMENTS	MONTANT
Rapport d'événement ou d'accident	16,50 \$
Plan général des rues ou tout autre plan	4,10 \$
Extrait du rôle d'évaluation	0,49 \$ Par unité d'évaluation
Règlement municipal (ce montant ne peut excéder la somme de 35,00 \$)	0,41 \$ Par page
Rapport financier	3,30 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ Par nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ Par nom
Copie de tout autre document	0,41 \$ Par page
Page dactylographiée ou manuscrite	4,10 \$

* Pour tout montant totalisant une somme de plus de 3 \$, des taxes (TPS et TVQ) devront être calculées.